

TAWASOL GROUP HOLDING SA

Société anonyme au capital de 108 000 000 dinars
Siège social : 20, Rue des entrepreneurs - La Charguia II – ARIANA-TUNISIE
Identifiant Unique : 1271778K

CONVOCATION DE L'ASSSEMBLEE GENERALE SPECIALE

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires minoritaires de la Société TGH à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu le jeudi 21 octobre 2021 à 13H30. Afin de respecter les mesures sanitaires liées au COVID, les Actionnaires auront le choix d'y participer **soit** à distance par visioconférence **soit** en présentiel à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise -IACE- et en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais d'organisation à distance
2. Désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Messieurs les actionnaires sont avisés que seuls les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital, pourront émettre des votes au cours de cette assemblée. Les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter.

Les actionnaires qui souhaitent participer à la réunion de l'assemblée en visioconférence sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations et consulter les documents mis à leur disposition et ce au plus tard le 19/10/2021 à l'adresse suivante: tawasolgroupholding.tgh@gmail.com

Les actionnaires sont invités à exprimer leurs votes par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19/10/2021, son pouvoir au siège social de la Société.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique. Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale. Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires peuvent adresser via mail, à l'adresse ci-dessus, toute question et/ou observation adressée au Président de l'assemblée ou aux commissaires aux comptes relatives aux points inscrits à l'ordre du jour, les documents et les informations mis à leur disposition ou une question en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 19/10/2021. Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la société au plus tard le 19/10/2021. Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la

tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la société.

Le président du Conseil

Mohamed CHABCHOUB

TAWASOL GROUP HOLDING. SA
Société Anonyme au capital de 108 000 000 DT
SIEGE SOCIAL : 20 Rue des Entrepreneurs La Charguia II
Ariana- Tunisie
RC : B 03207362012 ; MF : 1271778 K/A/M/000

PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE
DU 21 OCTOBRE 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Spéciale constatant que les actionnaires présents ou représentés, réunissent % du capital social, approuve les modalités d'organisation à distance de sa tenue.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Spéciale décide de désigner M Jalel Tebib titulaire de la CIN n° 05140404 délivrée à Tunis le 29 juillet 2007, en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires. Sa désignation sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire pour ratification.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Spéciale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour faire tous dépôt et publications que besoin sera.

Cette résolution est adoptée